

**LISTE DES DELIBERATIONS CS du 13 MARS 2025**

2025-003	CFU 2024
2025-004	AFFECTATION DES RESULTATS 2024
2025-005	AUTORISATION DE PROGRAMME /CP 2025
2025-006	PARTICIPATION 2025
2025-007	OPERATION SOUS MANDAT
2025-008	BUDGET PRIMITIF 2025
2025-009	MISE à JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS

SYNDICAT BASSIN VERSANT DE LA REYSSOUZE
Siège : Mairie MONTREVEL EN BRESSE
RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL
Séance du 13 mars 2025
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Délibération N°2025 003

L'an deux mil vingt-cinq, le 13 mars les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis à 19H00, à l'espace Salvart, Centre culturel d'Attignat sous la présidence de Monsieur FAVIER Jean-Louis.

Date de convocation : 06 mars 2025

Étaient présents : 49 délégués

Nombre de pouvoirs : 1 pouvoir (Gaelle DIMBERTON donne pouvoir à Vincent MAURICE)

Nombre de votants : 49

Secrétaire de séance : Baptiste DAUJAT

Étaient présent(e)s: BADET Bernard, BAJARD Guy, BEAUDET Florence, BERNIGAUD Henri, BERTHAUD Nadège, BESSON Alain, BOUVARD Franck, BRANCHE Pascal, BREVET Bertrand, CHANEL Patrick, CHATAGNIER Chantal, CHENAUX Christian, CORDIER Daniel, COURTOIS Sandrine, DARNIOT Christophe, DAUJAT Baptiste, DEBOURG Philippe, DOUCET Claire, FAVIER Jean Louis, FELIX Jacques, FONTANY Bernadette, FORESTIER Anne, GARNIER Laurence, GAVAND Yves, GIROD Michel, GUICHARDAN Vincent, JANIAUD Françoise, JANODY Patrice, MALTERRE Géraldine, MAURICE Vincent, MONIN Thierry, MOREL Catherine, MOREL Ludovic, PAUGET Yves, PERREAUD Pascal, PICHOD Jean-Pierre, SERVIGNAT Jean-Pierre, SOULARD Anne, TIRREAU Andrée, TOURAINE Michel, VERCHERE Julien, VIOLLET Yoann, CHEVILLARD Jean-Luc, DUBOIS Nathalie, FIXOT Françoise, FOURNIER Clothilde, PERRIN Emmanuel, PION Pascal, THEVENARD Laurent.

- Monsieur FAVIER Jean-Louis quitte la salle pour la délibération et vote du compte financier unique (CFU) 2024, il ne votera donc pas le compte financier unique 2024, il reviendra dans la salle après le vote du CFU 2024

Délibération : Approbation du compte financier unique (CFU), exercice 2024

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean-Louis Favier, Président du Syndicat du Bassin Versant de la Reyssouze (SBVR),

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le compte financier unique 2024 du syndicat du Bassin Versant de la Reyssouze, dressé par le Président et le comptable public, Madame Dominique Alvin comprenant l'ensemble des opérations effectuées entre le 01^{er} janvier et le 31 décembre 2024

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires, régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et du compte de résultat synthétique ainsi que l'annexe « impact du budget pour la transition écologique »

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable,

Considérant que Monsieur Baptiste DAUJAT, 1^{er} vice-président, a été désigné pour présider la séance,

Considérant que Monsieur Jean-Louis Favier, président du SBVR, s'est retiré pur laisser la présidente à Monsieur Baptiste DAUJAT, 1^{er} vice-président, et qu'il ne prend pas part au vote.

CFU 2024	DÉPENSES	RECETTES	RESULTATS COMPTABLES DE L'EXERCICE	RESULTATS ANTERIEURS CUMULES	RÉSULTATS DE CLÔTURE 2024
Section d'investissement	3 700 358.95 €	3 454 661.07	-245 697.88 €	139 458.86 €	-106 239.02 €
Section de fonctionnement	824 231.94€	850 301.58 €	26 069.64 €	337 322.01 €	363 391.65 €

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ADOpte** le compte financier unique (CFU) 2024.
- **DONNE** pouvoir au Président pour la bonne exécution de la présente délibération

Fait et délibéré à Attignat, l'an, mois et jour susdits.

Le Président du SBVR

FAVIER Jean-Louis



SYNDICAT BASSIN VERSANT DE LA REYSSOUZE
Siège: Mairie MONTREVEL EN BRESSE
RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL
Séance du 13 MARS 2025
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Délibération N°2025 004

L'an deux mil vingt-cinq, le 13 mars les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis à 19H00, à l'espace Salvart, Centre culturel d'Attignat sous la présidence de Monsieur FAVIER Jean-Louis.

Date de convocation : 06 mars 2025

Étaient présents : 49 délégués

Nombre de pouvoirs : 1 pouvoir (Gaelle DIMBERTON donne pouvoir à Vincent MAURICE)

Nombre de votants : 50

Secrétaire de séance : Baptiste DAUJAT

Étaient présent(e)s: BADET Bernard, BAJARD Guy, BEAUDET Florence, BERNIGAUD Henri, BERTHAUD Nadège, BESSON Alain, BOUVARD Franck, BRANCHE Pascal, BREVET Bertrand, CHANEL Patrick, CHATAGNIER Chantal, CHENAUX Christian, CORDIER Daniel, COURTOIS Sandrine, DARNIOT Christophe, DAUJAT Baptiste, DEBOURG Philippe, DOUCET Claire, FAVIER Jean Louis, FELIX Jacques, FONTANY Bernadette, FORESTIER Anne, GARNIER Laurence, GAVAND Yves, GIROD Michel, GUICHARDAN Vincent, JANIAUD Françoise, JANODY Patrice, MALTERRE Géraldine, MAURICE Vincent, MONIN Thierry, MOREL Catherine, MOREL Ludovic, PAUGET Yves, PERREAUD Pascal, PICHOD Jean-Pierre, SERVIGNAT Jean-Pierre, SOULARD Anne, TIRREAU Andrée, TOURAINE Michel, VERCHERE Julien, VIOLLET Yoann, CHEVILLARD Jean-Luc, DUBOIS Nathalie, FIXOT Françoise, FOURNIER Clothilde, PERRIN Emmanuel, PION Pascal, THEVENARD Laurent.

Délibération : Affectation des résultats 2024

Pour donner suite à l'approbation des résultats de l'exercice 2024 apparaissant sur le compte financier unique (CFU) au 31 décembre 2024 ;

Constatant que le solde d'exécution d'investissement à fin 2024 est de	- 245 697.88 €
Le montant des restes à réaliser en dépenses s'élevant à	1 843 817.58 €
Le montant des restes à réaliser en recettes s'élevant à	2 612 901.25 €

Constatant que le solde d'investissement de d'investissement est de	- 106 239.02 €
Constatant que le solde final en investissement cumulé est de	662 844.65 €

La section d'investissement ne fait apparaître **de besoin de financement en section investissement** ;

Constatant que la section de fonctionnement fait apparaître **un excédent de fonctionnement cumulé de + 363 391.65 €** ;

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement de **+ 363 391.65 €** comme suit :

Le Président du SBVR
FAVIER Jean-Louis



Fait et délibéré à Attignat, l'an, mois et jour susdits.

Cette affectation sera reportée sur le budget de l'exercice 2025 du Syndicat du Bassin Versant de la Reyssouze.

D'affecter l'excédent d'investissement de l'exercice 2024, d'un montant de -106 239.02€ comme suit

- 124 781.65 € à l'article 1068, section recettes investissement
- 238 610.00 € à l'article 002/002 section recettes fonctionnement

D'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2024, d'un montant de 363 391.65 € comme suit

**Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,
DÉCIDE à l'unanimité,**

Il est proposé d'affecter le résultat d'investissement de - 106 239.02€, au 001/01, section investissement, dépenses.

- 124 781.65 € à l'article 1068, section recettes investissement
- 238 610.00 € à l'article 002/002 section recettes fonctionnement

SYNDICAT BASSIN VERSANT DE LA REYSSOUZE
Siège: Mairie MONTREVEL EN BRESSE
RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL
Séance du 13 mars 2025
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Délibération N°2025 005

L'an deux mil vingt-cinq, le 13 mars les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis à 19H00, à l'espace Salvart, Centre culturel d'Attignat sous la présidence de Monsieur FAVIER Jean-Louis.

Date de convocation : 06 mars 2025

Étaient présents : 49 délégués

Nombre de pouvoirs : 1 pouvoir (Gaelle DIMBERTON donne pouvoir à Vincent MAURICE)

Nombre de votants : 50

Secrétaire de séance : Baptiste DAUJAT

Étaient présent(e)s: BADET Bernard, BAJARD Guy, BEAUDET Florence, BERNIGAUD Henri, BERTHAUD Nadège, BESSON Alain, BOUVARD Franck, BRANCHE Pascal, BREVET Bertrand, CHANEL Patrick, CHATAGNIER Chantal, CHENAUX Christian, CORDIER Daniel, COURTOIS Sandrine, DARNIOT Christophe, DAUJAT Baptiste, DEBOURG Philippe, DOUCET Claire, FAVIER Jean Louis, FELIX Jacques, FONTANY Bernadette, FORESTIER Anne, GARNIER Laurence, GAVAND Yves, GIROD Michel, GUICHARDAN Vincent, JANIAUD Françoise, JANODY Patrice, MALTERRE Géraldine, MAURICE Vincent, MONIN Thierry, MOREL Catherine, MOREL Ludovic, PAUGET Yves, PERREAUD Pascal, PICHOD Jean-Pierre, SERVIGNAT Jean-Pierre, SOULARD Anne, TIRREAU Andrée, TOURAINE Michel, VERCHERE Julien, VIOLLET Yoann, CHEVILLARD Jean-Luc, DUBOIS Nathalie, FIXOT Françoise, FOURNIER Clothilde, PERRIN Emmanuel, PION Pascal, THEVENARD Laurent.

Délibération : Autorisation de programmes et crédits de paiement

La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel, en respectant les règles d'engagement sur plusieurs années.

Chaque année, obligation est faite de réaliser un bilan des AP/CP en cours et d'effectuer les modifications qui s'imposent au fait des adaptations apportées ou subies par les programmes.

Chaque AP indiquée ci-dessous a été approuvée et mise à jour par les délibérations N° 2020 008 du 18 février 2020, N°2021-006, N°2022-014, N°2023-008 et N° 2024-005

Il sera proposé aux membres du conseil syndical de :

Clôturer les autorisations de programmes suivantes :

- 2021 D : Restauration morphologique du Jugnon (une nouvelle autorisation sera créée à compter de 2026)

- 2021 - F Etude faisabilité Restauration morphologique du Dévorah
- 2022 - B Etude faisabilité Lac Bouvent Pennessuy
- 2022 - C Restauration entre Majornas et moulin Glaet – Viriat – (une nouvelle autorisation sera créée à compter de 2026)
- 2022 - D Etude morphologique de la Jutane
- 2022 - E Etude morphologique ruisseau de Manziat
- 2022 - F Etude morphologique de la grande Loëze
- 2022 - G Restauration morphologique des petits affluents directs de la Saône - Etude de diagnostic

Créer les autorisations de programmes suivantes et les crédits de paiement liés :

- 2025 - A Restauration de la continuité sur petits obstacles hors parcelles sbvr
- 2025 - B Seillon/Rena ruissellement et zones humides
- 2025 - C Suppression de la vanne Bernolin à Bourg en Bresse
- 2025 - D Etude ruissellement et agriculture à Chavannes sur Reyssouze

Modifier les autorisations de programmes suivantes et les crédits paiements liés :

- 2024 - C Restauration de la Reyssouze à St Julien **et mise en continuité du seuil de Mantenay**
- 2024 - F Système d'endiguement de Bresse-Vallons devient Renaturation de la Reyssouze entre Bevière et Souget

Prévoir les crédits de paiement 2025, telles indiquées dans le tableau ci-dessous

Approuver l'ensemble des modifications d'AP/CP telles indiquées ci-dessous et de prévoir l'inscription budgétaire au budget primitif 2025 des crédits de paiements correspondants

Autoriser le président à liquider et mandater les dépenses et à titrer les recettes à hauteur des crédits de paiement, indiqués dans le tableau, ci-dessous, des AP /CP mis à jour le 13 mars 2025

N° OP	N° OP indicatif	Libré	Montant de l'AP		Dépense	Recette	Fin.	Op 206	Op 207	Op 208	Op 209	Op 210	Op 211	Op 212	Op 213	Op 214	Op 215	Op 216	Op 217	Op 218	Op 219	Op 220	Op 221	Op 222	Op 223	Op 224	Op 225	Op 226	Op 227	Op 228	Op 229	Op 230	Op 231	Op 232	Op 233	Op 234	Op 235	Op 236																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																												
			Op 206	Op 207																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
2021A	4581056	Restauration Royaume entre Pont-de-Vaux et La Confrérie avec le Sabon	Préavis	1 350 000,00 €	876 990,00 €	178 000,00 €	315 000,00 €																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																											

**Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré
Décide à l'unanimité,**

Clôturer les autorisations de programmes suivantes :

- 2021 D : Restauration morphologique du Jugnon (une nouvelle autorisation sera créée à compter de 2026)
- 2021 - F Etude faisabilité Restauration morphologique du Dévorah
- 2022 - B Etude faisabilité Lac Bouvent Pennessuy
- 2022 - C Restauration entre Majornas et moulin Glaet – Viriat – (une nouvelle autorisation sera créée à compter de 2026)
- 2022 - D Etude morphologique de la Jutane
- 2022 - E Etude morphologique ruisseau de Manziat
- 2022 - F Etude morphologique de la grande Loëze
- 2022 - G Restauration morphologique des petits affluents directs de la Saône - Etude de diagnostic

Créer les autorisations de programmes suivantes et les crédits de paiement liés :

- 2025 - A Restauration de la continuité sur petits obstacles hors parcelles sbvr
- 2025 - B Seillon/Rena ruissellement et zones humides
- 2025 - C Suppression de la vanne Bernolin à Bourg en Bresse
- 2025 - D Etude ruissellement et agriculture à Chavannes sur Reyssouze

Modifier les autorisations de programmes suivantes et les crédits paiements liés :

- 2024 - C Restauration de la Reyssouze à St Julien **et mise en continuité du seuil de Mantenay**
- 2024 - F Système d'endiguement de Bresse-Vallons devient Renaturation de la Reyssouze entre Bevière et Souget

Prévoir les crédits de paiement 2025, telles indiquées dans le tableau ci-dessous

Approuver l'ensemble des modifications d'AP/CP telles indiquées ci-dessous et de prévoir l'inscription budgétaire au budget primitif 2025 des crédits de paiements correspondants

Autoriser le président à liquider et mandater les dépenses et à titrer les recettes à hauteur des crédits de paiement, indiqués dans le tableau, ci-dessous, des AP /CP mis à jour le 13 mars 2025

Fait et délibéré à Attignat, l'an, mois et jour susdits.

Le Président du SBVR

FAVIER Jean-Louis



SYNDICAT BASSIN VERSANT DE LA REYSSOUZE
Siège: Mairie MONTREVEL EN BRESSE
RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL
Séance du 13 mars 2025
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Délibération N°2025 006

L'an deux mil vingt-cinq, le 13 mars les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis à 19H00, à l'espace Salvart, Centre culturel d'Attignat sous la présidence de Monsieur FAVIER Jean-Louis.

Date de convocation : 06 mars 2025

Étaient présents : 49 délégués

Nombre de pouvoirs : 1 pouvoir (Gaelle DIMBERTON donne pouvoir à Vincent MAURICE)

Nombre de votants : 50

Secrétaire de séance : Baptiste DAUJAT

Étaient présent(e)s: BADET Bernard, BAJARD Guy, BEAUDET Florence, BERNIGAUD Henri, BERTHAUD Nadège, BESSON Alain, BOUVARD Franck, BRANCHE Pascal, BREVET Bertrand, CHANEL Patrick, CHATAGNIER Chantal, CHENAUX Christian, CORDIER Daniel, COURTOIS Sandrine, DARNIOT Christophe, DAUJAT Baptiste, DEBOURG Philippe, DOUCET Claire, FAVIER Jean Louis, FELIX Jacques, FONTANY Bernadette, FORESTIER Anne, GARNIER Laurence, GAVAND Yves, GIROD Michel, GUICHARDAN Vincent, JANIAUD Françoise, JANODY Patrice, MALTERRE Géraldine, MAURICE Vincent, MONIN Thierry, MOREL Catherine, MOREL Ludovic, PAUGET Yves, PERREAUD Pascal, PICHOD Jean-Pierre, SERVIGNAT Jean-Pierre, SOULARD Anne, TIRREAU Andrée, TOURAINE Michel, VERCHERE Julien, VIOLLET Yoann, CHEVILLARD Jean-Luc, DUBOIS Nathalie, FIXOT Françoise, FOURNIER Clothilde, PERRIN Emmanuel, PION Pascal, THEVENARD Laurent.

Délibération : Approbation des participations 2025

Depuis l'entrée en vigueur de la compétence Gémapi au 01 janvier 2018, ce sont les intercommunalités, Communauté de Communes Bresse & Saône (CCBS) et le Grand Bassin de Bourg en Bresse (GBA), qui adhèrent au syndicat en lieu et place de leurs communes membres et prendront en charge les contributions financières.

Leurs cotisations sont calculées en agglomérant le montant individuel que chaque commune autrefois adhérente du SBVR aurait payée en 2025 sur la base de la clé de répartition en vigueur selon les statuts du syndicat. (Cf annexe jointe)

Conformément aux orientations exposées lors du débat d'orientation budgétaire, il est proposé de maintenir le montant de la participation financière au niveau de 2024, soit 379 050 €, répartis de la manière suivante :

PARTICIPATION FINANCIERE 2025	
Communauté de Communes Bresse et Saône	35 732 €
Grand Bourg Agglomération	343 318 €
TOTAL des participations financières 2025	379 050 €

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré

Décide à l'unanimité,

- D'approuver les cotisations financières 2025 de 35 732 € pour CCBS, et 343 318 € pour GBA, soit un total de 379 050 €.

Fait et délibéré à Attignat, l'an, mois et jour susdits.

Le Président du SBVR

FAVIER Jean-Louis





Participation financière 2025- adhérents Grand Bourg Agglomération et Communauté de communes Bresse Saône

	pop Insee	% 70,000%	superficie Bas Vers	% 20%	pot fiscal par Hab	% 10%	Total coef	Calcul 2025	Participation 2025	Rappel Participation 2024	Evolution 2024/2025
CA3B	ATTIGNAT	3403	2,70	0,82	1 001,1900	0,28	3,80	14 410,89 €	14 411 €	14 318 €	93 €
CA3B	BEREYZIAT	492	0,39	0,49	814,5200	0,23	1,11	4 218,75 €	4 219 €	4 163 €	56 €
CCBS	BOISSEY	390	0,31	0,41	656,0200	0,19	0,90	3 415,03 €	3 415 €	3 360 €	55 €
CA3B	BOURG EN BRESSE	43210	34,29	2,488	1 244,5500	0,35	35,76	135 532,21 €	135 532 €	136 333 €	-801 €
CA3B	CERTINES -	1544	1,23	1,550	1 014,5000	0,29	2,21	8 384,17 €	8 384 €	8 466 €	-82 €
CA3B	CEYZERAT	3349	2,66	0,923	1 081,4000	0,31	3,38	12 814,96 €	12 815 €	12 561 €	254 €
CCBS	CHAVANNES SUR REYSSOUZE	623	0,49	1,030	742,6800	0,21	1,17	4 432,96 €	4 433 €	4 421,00 €	12 €
CCBS	CHEVREUX	471	0,37	1,166	698,8300	0,20	1,10	4 160,76 €	4 161 €	4 165,00 €	-4 €
CA3B	BRESSE VALLONS	2418	1,92	2,146	1 589,9600	0,45	3,34	12 650,86 €	12 651 €	12 506 €	55 €
CA3B	FOISSIAT	1024	0,81	2,038	915,5000	0,26	1,99	7 546,73 €	7 547 €	7 492 €	55 €
CCBS	GORREVOD	809	0,64	0,646	856,8200	0,24	1,18	4 459,62 €	4 460 €	4 516 €	-56 €
CA3B	JASSERON	1900	1,51	1,840	873,2000	0,25	2,58	9 798,07 €	9 798 €	9 695 €	103 €
CA3B	JAYAT	1280	1,02	1,565	979,6000	0,28	2,00	7 578,07 €	7 578 €	7 541 €	37 €
CA3B	JOURNANS	388	0,31	243	934,6200	0,27	0,68	2 588,83 €	2 589 €	2 681 €	-92 €
CA3B	LA TRANCLIERE	292	0,23	1,297	1 121,7400	0,32	1,13	4 301,57 €	4 302 €	4 348 €	-46 €
CA3B	LESCHEROUX	144	0,11	485	779,1800	0,22	0,56	2 117,79 €	2 118 €	2 145 €	-27 €
CA3B	MALAFRETAT	1234	0,98	889	908,7200	0,26	1,64	6 208,92 €	6 209 €	6 245 €	-36 €
CA3B	MANTENAY-MONTLIN	315	0,25	1 039	874,7600	0,25	0,97	3 664,13 €	3 664 €	3 650 €	14 €
CA3B	MARSONNAS	1059	0,84	1 779	873,3600	0,25	1,89	7 164,32 €	7 164 €	7 103 €	56 €
CA3B	MONTAGNAT	2194	1,74	1 375	1 051,3400	0,30	2,66	10 080,21 €	10 080 €	9 941 €	139 €
CA3B	MONTREVEL EN BRESSE	2625	2,08	1 007	952,1800	0,27	2,81	10 641,41 €	10 641 €	10 667 €	-26 €
CCBS	PONT DE VAUX	2232	1,77	450	1 157,5600	0,33	2,30	8 729,27 €	8 729 €	8 814 €	-85 €
CA3B	REYSSOUZE	922	0,73	631	901,6600	0,26	1,27	4 822,21 €	4 822 €	4 698 €	124 €
CCBS	SAINT BENIGNE	555	0,44	492	775,1300	0,22	0,88	3 344,80 €	3 345 €	3 384 €	-39 €
CA3B	SAINT SULPICE	343	0,27	300	797,9700	0,23	0,63	2 403,61 €	2 404 €	2 424 €	-20 €
CA3B	SERVIGNAT	263	0,21	509	880,2600	0,25	0,69	2 608,53 €	2 609 €	2 505 €	104 €
CA3B	ST DIDIER D'AUSSIAT	176	0,14	798	977,7900	0,28	0,78	2 945,42 €	2 945 €	2 860 €	85 €
CA3B	ST DIDIER D'AUSSIAT	435	0,35	1 156	864,4100	0,25	1,11	4 213,75 €	4 214 €	4 182 €	32 €
CCBS	ST ETIENNE SUR REYSSOUZE	593	0,47	1 325	686,3500	0,20	1,26	4 785,82 €	4 786 €	4 785 €	21 €
CA3B	ST JEAN SUR REYSSOUZE	775	0,62	2 800	845,9900	0,24	2,12	8 024,09 €	8 024 €	8 051 €	-27 €
CA3B	ST JULIEN SUR REYSSOUZE	716	0,57	760	831,7000	0,24	1,14	4 330,42 €	4 330 €	4 408 €	-78 €
CA3B	ST JUST	976	0,77	344	1 322,2100	0,38	1,31	4 947,53 €	4 948 €	4 909 €	39 €
CA3B	ST MARTIN DU MONT	1390	1,10	1 381	897,4300	0,26	1,98	7 506,22 €	7 506 €	7 517 €	-11 €
CA3B	ST MARTIN LE CHATEL	800	0,63	1 232	929,7400	0,26	1,45	5 511,83 €	5 512 €	5 499 €	23 €
CA3B	ST TRIVIER DE COURTES	546	0,43	531	934,9600	0,27	0,94	3 556,31 €	3 556 €	3 604 €	-48 €
CA3B	TOSSIAT	1388	1,10	895	1 153,1900	0,33	1,83	6 945,74 €	6 946 €	7 082 €	-106 €
CA3B	VIRIAT	6935	5,50	3 500	1 268,7400	0,36	7,44	28 204,39 €	28 204 €	27 974 €	230 €
TOTAUX		88209	70,00	44392,00	20,00	35189,82	10,00	100,00	379 050,00 €		

POPULATION INSEE	
Population totale	
Population partielle	

	2025	2024
CCBS	35 732 €	35 849 €
GBA	343 318 €	343 201 €
TOTAL	379 050 €	379 050 €

Accusé de réception en préfecture
001-250100690-20250313-2025-006-DE
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de réception préfecture : 18/03/2025

Accusé de réception en préfecture
001-250100690-20250313-2025-006-DE
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de réception préfecture : 18/03/2025

SYNDICAT BASSIN VERSANT DE LA REYSSOUZE
Siège: Mairie MONTREVEL EN BRESSE
RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL
Séance du 13 mars 2025
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Délibération N°2025 007

L'an deux mil vingt-cinq, le 13 mars les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis à 19H00, à l'espace Salvart, Centre culturel d'Attignat sous la présidence de Monsieur FAVIER Jean-Louis.

Date de convocation : 06 mars 2025

Étaient présents : 49 délégués

Nombre de pouvoirs : 1 pouvoir (Gaelle DIMBERTON donne pouvoir à Vincent MAURICE)

Nombre de votants : 50

Secrétaire de séance : Baptiste DAUJAT

Étaient présent(e)s: BADET Bernard, BAJARD Guy, BEAUDET Florence, BERNIGAUD Henri, BERTHAUD Nadège, BESSON Alain, BOUVARD Franck, BRANCHE Pascal, BREVET Bertrand, CHANEL Patrick, CHATAGNIER Chantal, CHENAUX Christian, CORDIER Daniel, COURTOIS Sandrine, DARNIOT Christophe, DAUJAT Baptiste, DEBOURG Philippe, DOUCET Claire, FAVIER Jean Louis, FELIX Jacques, FONTANY Bernadette, FORESTIER Anne, GARNIER Laurence, GAVAND Yves, GIROD Michel, GUICHARDAN Vincent, JANIAUD Françoise, JANODY Patrice, MALTERRE Géraldine, MAURICE Vincent, MONIN Thierry, MOREL Catherine, MOREL Ludovic, PAUGET Yves, PERREAUD Pascal, PICHOD Jean-Pierre, SERVIGNAT Jean-Pierre, SOULARD Anne, TIRREAU Andrée, TOURAINE Michel, VERCHERE Julien, VIOLLET Yoann, CHEVILLARD Jean-Luc, DUBOIS Nathalie, FIXOT Françoise, FOURNIER Clothilde, PERRIN Emmanuel, PION Pascal, THEVENARD Laurent.

Délibération : Opérations sous mandat – BP 2025

Le Président rappelle que le Syndicat du Bassin Versant de la Reyssouze (SBRV) appelé aussi Reyssouze et Affluents intervient, dans de nombreux cas, sur des terrains communaux ou privés ne lui appartenant pas.

Juridiquement, le syndicat peut effectuer ces maîtrises d'ouvrages après signature d'une convention de mandat avec les différentes parties et obtention d'une déclaration d'intérêt général si besoin.

Comptablement, ces aménagements relèvent bien de l'investissement mais ne doivent pas intégrer l'actif du syndicat. Ils sont donc inscrits en « opérations sous mandat ».

Aussi, les dépenses et les recettes liées à ces opérations pour compte de tiers sont respectivement imputées aux comptes 458-1 et 458-2. Les recettes sont assurées par les subventions versées et par les fonds propres du syndicat. Conformément à la nomenclature comptable, la participation de ce dernier au financement de l'opération, via le solde à charge, est inscrite au compte de recettes en

contrepartie d'une dépense au compte 2044. « Subventions d'équipement en nature ». Ainsi, à la clôture de l'opération, la subdivision « dépenses » et la subdivision « recettes » présentent un montant égal.

Les opérations sous mandats inscrites dans le budget primitif 2025 seront les suivantes :

4581006	B1 - Restauration de la Reyssouze à Pont-de-Vaux
4581010	Restauration Vallière
4581012	Système d'endiguement de Bresse-Vallons
4581017	B11 - PPRE - Plantations (L3) et aménagements agricoles (L4) sur parc privé
4581018	B7 - Restauration de la Reyssouze à Montagnat
4581020	Restauration de la continuité sur petits obstacles en parc privé
4581021	B9 - Plan de Gestion des prairies humides de la Basse Reyssouze
4581022	B4/6 - ReyDeCa - 2023 / P1-Pennessuy et P2-Dévorah
4581023	AAP Biodiversité -
4581024	Restauration de la Reyssouze à Tossiat
4581025	Restauration de la Reyssouze à Pont-de-Vaux (seuil des moulins)
4581026	B10 - Plan de Gestion Stratégiques des Zones Humides
4581027	Seillon/Rena : Ruissellement et zones humides (PGSZH)
4581028	Suppression de la vanne de Bernolin à Bourg-en-Bresse
4581029	Etude ruissellement et agriculture à Chavannes-sur-Reyssouze

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré

Décide à l'unanimité,

D'ACCEPTER que le syndicat assure pour l'année 2025 la maîtrise d'ouvrage des nouvelles opérations listées ci-dessous:

4581006	B1 - Restauration de la Reyssouze à Pont-de-Vaux
4581010	Restauration Vallière
4581012	Système d'endiguement de Bresse-Vallons
4581017	B11 - PPRE - Plantations (L3) et aménagements agricoles (L4) sur parc privé
4581018	B7 - Restauration de la Reyssouze à Montagnat
4581020	Restauration de la continuité sur petits obstacles en parc privé
4581021	B9 - Plan de Gestion des prairies humides de la Basse Reyssouze

4581022	B4/6 - ReyDeCa - 2023 / P1-Pennessuy et P2-Dévorah
4581023	AAP Biodiversité -
4581024	Restauration de la Reyssouze à Tossiat
4581025	Restauration de la Reyssouze à Pont-de-Vaux (seuil des moulins)
4581026	B10 - Plan de Gestion Stratégiques des Zones Humides
4581027	Seillon/Rena : Ruissellement et zones humides (PGSZH)
4581028	Suppression de la vanne de Bernolin à Bourg-en-Bresse
4581029	Etude ruissellement et agriculture à Chavannes-sur-Reyssouze

D'AUTORISER le Président à signer les conventions et avenants éventuels nécessaires à l'intervention du syndicat ainsi que tout document se rapportant à la mise en œuvre de cette décision ;

D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget primitif des exercices concernés au compte 458-1 et 458-2 ainsi qu'au compte 2044... pour la participation du syndicat sur ses fonds propres.

Fait et délibéré à Attignat, l'an, mois et jour susdits.

Le Président du SBVR
FAVIER Jean-Louis



Accusé de réception en préfecture
001-250100690-20250313-2025-007-DE
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de réception préfecture : 18/03/2025

SYNDICAT BASSIN VERSANT DE LA REYSSOUZE
Siège : Mairie MONTREVEL EN BRESSE
RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL
Séance du 13 mars 2025
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Délibération N°2025 008

L'an deux mil vingt-cinq, le 13 mars les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis à 19H00, à l'espace Salvart, Centre culturel d'Attignat sous la présidence de Monsieur FAVIER Jean-Louis.

Date de convocation : 06 mars 2025

Étaient présents : 49 délégués

Nombre de pouvoirs : 1 pouvoir (Gaelle DIMBERTON donne pouvoir à Vincent MAURICE)

Nombre de votants : 50

Secrétaire de séance : Baptiste DAUJAT

Étaient présent(e)s: BADET Bernard, BAJARD Guy, BEAUDET Florence, BERNIGAUD Henri, BERTHAUD Nadège, BESSON Alain, BOUVARD Franck, BRANCHE Pascal, BREVET Bertrand, CHANEL Patrick, CHATAGNIER Chantal, CHENAUX Christian, CORDIER Daniel, COURTOIS Sandrine, DARNIOT Christophe, DAUJAT Baptiste, DEBOURG Philippe, DOUCET Claire, FAVIER Jean Louis, FELIX Jacques, FONTANY Bernadette, FORESTIER Anne, GARNIER Laurence, GAVAND Yves, GIROD Michel, GUICHARDAN Vincent, JANIAUD Françoise, JANODY Patrice, MALTERRE Géraldine, MAURICE Vincent, MONIN Thierry, MOREL Catherine, MOREL Ludovic, PAUGET Yves, PERREAUD Pascal, PICHOD Jean-Pierre, SERVIGNAT Jean-Pierre, SOULARD Anne, TIRREAU Andrée, TOURAINE Michel, VERCHERE Julien, VIOLLET Yoann, CHEVILLARD Jean-Luc, DUBOIS Nathalie, FIXOT Françoise, FOURNIER Clothilde, PERRIN Emmanuel, PION Pascal, THEVENARD Laurent.

Délibération : Adoption du budget primitif 2025

Le Président du Syndicat du Bassin Versant de la Reyssouze donne lecture des propositions de budget primitif 2025 composé en outre de l'annexe « impact du budget pour la transition écologique » et rappelle que celui-ci sera **voté par chapitre OU par opération d'équipement ou opération sous mandat** comme suit :

Section fonctionnement

BP 2025 - Section fonctionnement - Dépenses		
Chapitre 011	Charges à caractère	482 222.00 €
Chapitre 012	Charges de personnel	473 500.00 €
Chapitre 023	Virement section investissement	0.00 €
Chapitre 042	Amortissement - dotation provision	185 000.00 €
Chapitre 65	Total charges gestion courante	43 208.00 €
Chapitre 66	Total charges financières	25 000.00 €
Chapitre 67	Total charges spécifiques	0.00 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		1 208 930.00 €

B2025 – Section fonctionnement recettes		
Chapitre 002	Total excédent antérieur	238 610.00 €
Chapitre 70	Total facturation aux tiers	27 410.00 €
Chapitre 74	Dotations et Provisions	926 010.00 €
Chapitre 75	Total produits gestion courante	0.00 €
Chapitre 77	Total produits exceptionnels	1 900.00 €
Chapitre 042	Amortissement subvention	15 000.00 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		1 208 930.00 €

BP 2025 - Section investissement – Dépenses et Recettes :

Chapitre ou opération	NATURE	BP 2025
001	Déficit d'investissement reporté	106 239,02 €
16	Emprunts : échéance à rembourser - EMPRUNT signé 2022	55 002,29 €
040	Opération d'ordre transf entre sections	15 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	109 600,00 €
	TOTAL OPERATIONS NON AFFECTEES - Dépenses investissement	176 241,31 €
Chapitre ou opération	NATURE	BP 2025
4581006	B1 - Restauration de la Reyssouze à Pont-de-Vaux	711 181,00 €
4581012	Système d'endiguement de Bresse-Vallons	27 600,00 €
4581017	B11 - PPRE - Plantations (L3) et aménagements agricoles (L4) sur parc privé	97 000,00 €
4581018	B7 - Restauration de la Reyssouze à Montagnat	753 000,00 €
4581020	Restauration de la continuité sur petits obstacles en parc privé	60 000,00 €
4581021	B9 - Plan de Gestion des prairies humides de la Basse Reyssouze	23 400,00 €
4581023	AAP Biodiversité -	476 168,00 €
4581024	Restauration de la Reyssouze à Tossiat	170 000,00 €
4581025	Restauration de la Reyssouze à Pont-de-Vaux (seuil des moulins)	60 000,00 €
4581026	B10 - Plan de Gestion Stratégiques des Zones Humides	174 000,00 €
4581027	Seillon/Rena : Ruissellement et zones humides (PGSZH)	42 000,00 €
4581028	Suppression de la vanne de Bernolin à Bourg-en-Bresse	90 000,00 €
4581029	Etude ruissellement et agriculture à Chavannes-sur-Reyssouze	50 000,00 €
Chapitre ou opération	NATURE	BP 2025
OP105	Mobilier - Electroménager - Informatique - Matériels audiovisuel	21 050,00 €
OP110	B10 - Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides	272 002,50 €
OP116	Acquisitions Foncières	203 850,00 €
OP122	B8 - Observatoire	35 189,46 €
OP123	Restauration de la Reyssouze au niveau de l'allée de challes à Bourg-en-Bresse	300 223,27 €
OP125	AAP PC - Cœur Reyssouze / Application mobile	36 000,00 €
OP126	Logiciel métier	12 500,00 €
OP127	Création de Films et vidéos	18 060,00 €
OP128	B4/6 - ReyDeCa - 2024 / P3-Canal et P4-Reyssouze	1 710 500,00 €
OP129	B1-2 - Création d'une rampe piscicole sur le barrage des aiguilles à Pont-de-Vaux	554 600,00 €
OP130	Restauration de la Reyssouze à Saint Julien sur Reyssouze	54 000,00 €
OP131	Achat véhicule	25 000,00 €
TOTAUX DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2025		6 263 165,54 €

Chapitre	NATURE	BP 2025
10	Dotation, fonds divers et réserves	158 281,65 €
16	Emprunt	202 184,47 €
040	Opérations ordre entre sections	185 000,00 €
041	Opérations patrimoines	109 600,00 €
	TOTAL OPERATIONS NON AFFECTEES	655 066,12 €
Chapitre ou opération	NATURE	BP 2025
4582006	B1 - Restauration de la Reyssouze à Pont-de-Vaux	602 567,00 €
4582012	Système d'endiguement de Bresse-Vallons	81 931,00 €
4582017	B11 - PPRE - Plantations (L3) et aménagements agricoles (L4) sur parc privé	32 600,00 €
4582018	B7 - Restauration de la Reyssouze à Montagnat	728 768,55 €
4582020	Restauration de la continuité sur petits obstacles en parc privé	42 000,00 €
4582021	B9 - Plan de Gestion des prairies humides de la Basse Reyssouze	17 975,00 €
4582022	B4/6 - ReyDeCa - 2023 / P1-Pennessuy et P2-Dévorah	142 335,46 €
4582023	AAP Biodiversité - Continuités de la TT (2024-2025)	191 578,00 €
4582024	Restauration de la Reyssouze à Tossiat	12 000,00 €
4582025	Restauration de la Reyssouze à Pont-de-Vaux (seuil des moulins)	20 000,00 €
4582026	B10 - Plan de Gestion Stratégiques des Zones Humides	112 200,00 €
4582027	Seillon/Rena : Ruissellement et zones humides (PGSZH)	14 700,00 €
4582028	Suppression de la vanne de Bernolin à Bourg-en-Bresse	31 500,00 €
OP110	B10 - Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides	212 889,00 €
OP116	Acquisitions Foncières	333 863,99 €
OP122	B8 - Observatoire	7 797,88 €
OP125	AAP PC - Cœur Reyssouze / Application mobile	24 220,00 €
OP127	Création de Films et vidéos	10 500,00 €
OP128	B4/6 - ReyDeCa - 2024 / P3-Canal et P4-Reyssouze	2 726 621,54 €
OP129	B1-2 - Création d'une rampe piscicole sur le barrage des aiguilles à Pont-de-Vaux	227 052,00 €
OP130	Restauration de la Reyssouze à Saint Julien sur Reyssouze	35 000,00 €
TOTAUX RECETTES D'INVESTISSEMENT 2025		6 263 165,54

BUDGET PRIMITIF 2025	Dépenses	Recettes
Section fonctionnement	1 208 930.00€	1 208 930.00€
Section Investissement 1 opération = 1 chapitre	6 263 165.54€	6 263 165.54€

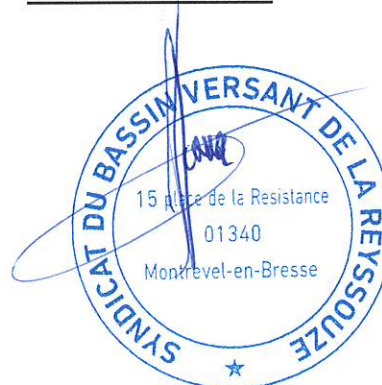
Par ailleurs, le Président rappelle qu'avec la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 développée, l'organe délibérant peut déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres au sein de la même section, hors dépenses de personnel. Monsieur le Président propose de fixer pour l'année 2025 le taux de fongibilité entre chapitres à son maximum autorisé, soit 7,5% pour chaque section.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ADOpte**, le budget primitif de l'exercice 2025 comme proposé ci-dessus.
- **Autorise** le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite des 7,5 % des dépenses réelles de la section.

Fait et délibéré à Attignat, l'an, mois et jour susdits.

Le Président du SBVR
FAVIER Jean-Louis



Accusé de réception en préfecture
001-250100690-20250313-2025-008-bis-DE
Date de télétransmission : 27/03/2025
Date de réception préfecture : 28/03/2025

SYNDICAT BASSIN VERSANT DE LA REYSSOUZE
Siège : Mairie MONTREVEL EN BRESSE
RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL
Séance du 13 mars 2025
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Délibération N°2025 009

L'an deux mil vingt-cinq, le 13 mars les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis à 19H00, à l'espace Salvart, Centre culturel d'Attignat sous la présidence de Monsieur FAVIER Jean-Louis.

Date de convocation : 06 mars 2025

Étaient présents : 49 délégués

Nombre de pouvoirs : 1 pouvoir (Gaelle DIMBERTON donne pouvoir à Vincent MAURICE)

Nombre de votants : 50

Secrétaire de séance : Baptiste DAUJAT

Étaient présent(e)s: BADET Bernard, BAJARD Guy, BEAUDET Florence, BERNIGAUD Henri, BERTHAUD Nadège, BESSON Alain, BOUVARD Franck, BRANCHE Pascal, BREVET Bertrand, CHANEL Patrick, CHATAGNIER Chantal, CHENAUX Christian, CORDIER Daniel, COURTOIS Sandrine, DARNIOT Christophe, DAUJAT Baptiste, DEBOURG Philippe, DOUCET Claire, FAVIER Jean Louis, FELIX Jacques, FONTANY Bernadette, FORESTIER Anne, GARNIER Laurence, GAVAND Yves, GIROD Michel, GUICHARDAN Vincent, JANIAUD Françoise, JANODY Patrice, MALTERRE Géraldine, MAURICE Vincent, MONIN Thierry, MOREL Catherine, MOREL Ludovic, PAUGET Yves, PERREAUD Pascal, PICHOD Jean-Pierre, SERVIGNAT Jean-Pierre, SOULARD Anne, TIRREAU Andrée, TOURAINE Michel, VERCHERE Julien, VIOLLET Yoann, CHEVILLARD Jean-Luc, DUBOIS Nathalie, FIXOT Françoise, FOURNIER Clothilde, PERRIN Emmanuel, PION Pascal, THEVENARD Laurent.

Délibération : Mise à jour tableau des emplois

Vu la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Le Président expose qu'il convient de mettre à jour les informations suivantes :

- Poste de chargée de communication occupé depuis le 06 janvier 2025 est promu en catégorie A.
- Poste Assistance de gestion comptable, administrative et RH , durée hebdomadaire de 26h à compter du 01^{er} janvier 2025 (délibération N°2024-023 du 03 décembre 2024)
- Création d'un poste en emploi non permanent d'Ingénieur territorial de catégorie A d'une durée hebdomadaire de 35h00 occupé par un contractuel pour une durée de 36 mois, équivalente à la durée du Contrat Eau & Climat en tant que chargé.e de projet « Zones humides » sous le numéro TE_NP_3
- Déclaration de vacance de poste du technicien de rivière /GEMAPI

Le cas échéant, le tableau des emplois devra être modifié en conséquence.

Le Président propose de modifier le tableau des emplois comme suit à compter du 14 mars 2025 :

TABLEAU DES EMPLOIS						
Num	Date délibération	Grade	Cat	Durée hebdo. (H/Sem.)	Statut /occupation	Missions
FILIERE ADMINISTRATIVE						
EMPLOIS PERMANENTS						
AD_P_ 1	14 novembre 2019 Et 03 décembre 2024	Adjoint administratif 2 ^{nde} classe Adjoint administratif principal 2 ^{nde} classe Adjoint administratif principal 1 ^{ere} classe	C	26H00	1 titulaire	Assistante de gestion comptable, administrative et RH
FILIERE TECHNIQUE						
EMPLOIS PERMANENTS						
TE_P_ 1	15 décembre 2020	Ingénieur territorial Ingénieur Principal Ingénieur hors classe	A	35H00	1 titulaire	Directeur
TE_P_ 2	17 novembre 2016 et 17 mai 2022 et 03 décembre 2024	Ingénieur territorial Ingénieur Principal	A	35H00	1 contractuel (jusqu'au 31/08/27)	Chargée de mission Milieux aquatiques et territoires – spécialité action territoriale
TE_P_ 3	19 octobre 1996	Ingénieur territorial Ingénieur Principal Ingénieur hors classe	A	35H00	1 titulaire	Chargé de mission Milieux aquatiques et territoires – spécialité ingénierie écologique et hydraulique
TE_P_ 4	02 février 2005 et 13 mars 2025	Technicien territorial Technicien principal 2 ^{nde} classe Technicien principal 1 ^{ere} classe	B	35H00	Vacant	Technicien de rivière / GEMAPI
TE_P_ 5	17 mai 2022	Ingénieur territorial Ingénieur Principal	A	35H00	1 contractuel (01/02/23 – 01/02/26)	Chargée de mission – Trame turquoise et services écosystémique
TE_P_ 5	12 décembre 2023	Ingénieur territorial	A	35H00	1 contractuel (01/01/24 – 27/02/26)	Chargé d'étude de la Ressource en eau / Observatoire
EMPLOIS NON PERMANENTS						
TE_NP _1	13 décembre 2022 et 03 décembre 2024 et 13 mars 2025	Contrat de projet et 13 mars 2025	A	35H00	1 contractuel (06/01/2025 – 31/12/2025)	Chargée de communication
TE_NP _2	17 mai 2022 et 03 décembre 2024	Contrat de projet	A	35H00	1 contractuel (01/01/24 – 31/03/25)	Chargée de projet - Eau et participation Citoyenne
TE_NP _3	13 mars 2025	Contrat de projet	A	35H00	1 contractuel 36 Mois	Chargé.e de projet « Zones humides »

**Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré
Décide à l'unanimité**

Accepter les propositions du Président,

Fixer le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel indiqué ci-dessus à compter du 14 mars 2025,

Autoriser le Président à procéder aux déclarations de vacances de postes et prendre les dispositions relatives au recrutement.

Fait et délibéré à Attignat, l'an, mois et jour susdits.

Le Président du SBVR
FAVIER Jean-Louis



Accusé de réception en préfecture
001-250100690-20250313-2025-009-DE
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de réception préfecture : 18/03/2025